



PROGRAMME DE SESSION

COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SECURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

ACTUALISATION DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE

NIVEAU 1 – Conception et/ou réalisation



Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) sur les opérations de catégorie 1 (phase conception et/ou réalisation) titulaire de l'attestation de compétence correspondante.



- Maîtriser la langue française.
- Être titulaire d'une attestation de compétence de coordonnateur SPS de niveau 1

Vérification de la maitrise des prérequis :

Par un contrôle sur pièces des justificatifs présentés ; à savoir, attestation de compétence relative au niveau 1 et pièces à fournir lors de l'inscription (voir ce chapitre).



5 jours, soit 35 heures d'enseignement.

Les différentes séquences de stage se déroulent les lundis de 10h00 à 17h00, les vendredis de 8h15 à 15h00 et le reste de la semaine de 8h15 à 17h00. Deux pauses sont effectuées dans la journée.

STAGE D'ACTUALISATION DE COORDONNATEUR SPS

OBJECTIFS:

- Actualiser les connaissances et les savoir-faire professionnels qui permettent de disposer des compétences pour exercer la fonction de coordonnateur SPS.
- Conformes aux exigences du Code du Travail et à l'arrêté du 26 décembre 2012 définissant les modalités de stage d'actualisation des candidats à l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS.

PRESCRIPTIONS MINIMALES DE FORMATION:

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable :

- D'intégrer dans sa pratique les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs.
- De mieux prendre en compte les évolutions du domaine de la construction.
- D'échanger autour de ses pratiques professionnelles à partir de l'analyse des missions qu'il a effectuées pour en retirer des axes d'amélioration.

MODALITÉS D'ÉVALUATION:

- L'évaluation des compétences actualisées des stagiaires porte sur l'ensemble des obligations et contenus définis au point 1 de l'annexe III de l'arrêté du 26 décembre 2012 et comme décrit ci- dessus à « Prescriptions minimales de formation ».
- Cette évaluation (QCM) est effectuée en fin de formation par le formateur selon les modalités pédagogiques qu'il aura défini et présenté aux stagiaires en début de stage.

<u>RÉFÉRENTIEL:</u>

- Arrêté du 26 décembre 2012 relatif à la formation des coordonnateurs en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Code du Travail.







PROGRAMME DE SESSION

COORDONNATEUR EN MATIÈRE DE SECURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (SPS)

ACTUALISATION DE LA FORMATION SPÉCIFIQUE

NIVEAU 1 – Conception et/ou réalisation



PÉDAGOGIE

- Exposé sur diaporama ;
- Remise d'un support de formation ;
- Retour d'expérience ;
- Échange continu formateur / stagiaires ;
- Travaux en groupe ;
- Évaluation des connaissances par QCM.



ATTESTATION DE COMPÉTENCES

- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur.
- Une attestation de fin de formation nominative est délivrée suite à la formation.
 Une attestation de compétences nominative est délivrée suite à la validation des compétences par le stagiaire selon les modalités d'évaluation décrites ci-après et sous réserve d'avoir suivi l'intégralité de la formation.
- Une attestation d'actualisation de la formation spécifique est délivrée au vu des résultats de l'évaluation.



FORMATEUR

Formateurs **Amaxteo** titulaires d'une **attestation** de **compétence** délivrée par l'INRS et l'OPPBTP.



DOCUMENTS À FOURINIR À L'INSCRIPTION

- Attestation de compétence relative au niveau 1 et à la phase d'activité (conception et/ou réalisation)
- Attestation(s) éventuelle(s) d'actualisation
- Tableau d'activité des 5 dernières années
- Dossier comportant en fonction de la phase d'activité (conception et/ou réalisation):
 - o un dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (initial et/ou final),
 - o un plan général de coordination ou plan général simplifié de coordination (conception et/ou réalisation)
 - o un registre journal.

Ces documents sont préalablement anonymisés par le stagiaire

Règlement du montant total du coût du stage d'actualisation.